

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

9 juillet 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à M. André RIC, Mme Brigitte MALOT à M. Eric BLONDEL.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-050	Centre aquatique « Barre y Va » Participation financière aux leçons de natation
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Au regard de la proximité des rivières et du fleuve sur la commune, il est indispensable que chaque enfant puisse apprendre à nager, à se débrouiller dans l'eau et à se sentir à l'aise dans l'environnement aquatique en toute circonstance.

Caux Seine agglo propose, pour les 6-10 ans, des cours de natation au centre aquatique de Rives-en-Seine au prix de 24,50 € les 5 leçons sur les mois de juillet et août.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de permettre aux enfants d'apprendre à nager,

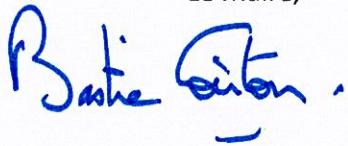
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter qu'une participation communale de 15 euros, par enfant inscrit au cours de natation, soit versée aux familles de Rives-en-Seine sur présentation d'une attestation de paiement émise par Caux Seine agglo et d'un RIB.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

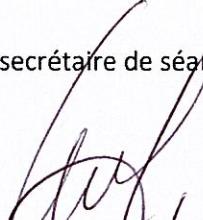
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOUQUET